

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 30144

Numéro SIREN : 507 726 156

Nom ou dénomination : ACELEC 19

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2024 sous le numéro de dépôt 1199

BILAN ACTIF

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

ACTIF

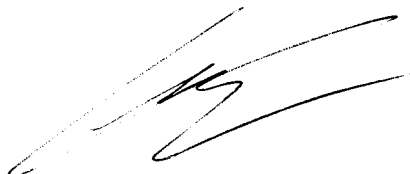
	Valeurs au 30/09/22		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	30/09/21
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement	2 500.00	2 500.00	
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	7 790.88	7 324.44	1 137.58
Installations tech., matériel et outillages industriels	5 858.12	5 858.12	
Autres immobilisations corporelles	137 294.87	98 453.42	28 166.13
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations	500.00		500.00
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	10.59		10.59
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	153 954.46	114 135.98	29 314.30
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements	41 184.40		16 780.52
En-cours de production (biens et services)	20 430.00		40 354.20
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	166 466.76	946.94	138 163.38
Autres créances (3)	127 413.27		20 795.50
Capital souscrit - appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	87 202.82		166 909.31
Charges constatées d'avance (3)	1 594.79		2 276.28
TOTAL ACTIF CIRCULANT	444 292.04	946.94	385 279.19
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	598 246.50	115 082.92	414 593.49

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

" Certifiés conformes à l'original "



AC

BILAN PASSIF

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

PASSIFValeurs
au 30/09/22Valeurs
au 30/09/21**CAPITAUX PROPRES**

Capital (dont versé : 0)

150 000.00

150 000.00

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

11 033.41

6 711.32

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

132 616.10

63 177.42

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

23 348.63

86 441.77

SITUATION NETTE

316 998.14

306 330.51

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

316 998.14

306 330.51

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES**PROVISIONS**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS**DETTES (1)**

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

655.16

1 351.82

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

1 771.05

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

63 441.70

22 992.91

Dettes fiscales et sociales

43 601.93

55 347.35

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

58 466.65

26 799.85

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

166 165.44

108 262.98

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

483 163.58

414 593.49

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

166 165.44

106 491.93

ACELEC 19

EURL au capital de 150 000.00 euros

Siège social : Puy de Gargne 19150 PANDRIGNES

RCS n°507726156- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Le 14 janvier 2023, à 14 h 00, le soussigné MR CHAMBAUDIE Alain, associé unique de la société ACELEC 19 dont le siège social est situé au siège social, a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur CHAMBAUDIE Alain.

Le Président constate que :

Sont présents :

- Monsieur CHAMBAUDIE Alain, représentée par , propriétaire de 100.00 parts, représentant 100.00 voix, Gérant de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30/09/2022.
- Affectation du résultat.
- Fixation de la rémunération de la Gérance
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30 septembre 2022

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font

AC

apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 23 348.63 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 23 348.63 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 23 348.63 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 3 966.59 Euros ;
- Aux autres réserves pour 19 382.04 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Décision N° 3 - Fixation de la rémunération de la Gérance

L'associé unique fixe sa rémunération mensuelle en qualité de Gérant, à la somme de 1 200.00 Euros à compter du 01/10/2022.

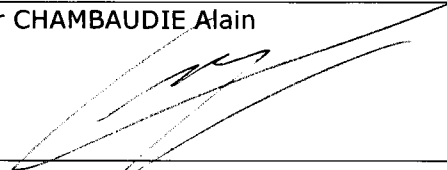
L'associé unique décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives, liées à la fonction de Gérant.

L'associé unique décide que la société prendra à sa charge, la CSG déductible , liées à la fonction de Gérant.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'associé unique du 14/01/2023.

Signature de la Gérance :

Monsieur CHAMBAUDIE Alain



AC